



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des libertés publiques et
des collectivités locales
Bureau de la nationalité

Gap, le 17 mai 2011

Arrêté n° 2011-137-10

Objet: Désignation des agents chargés d'établir les comptes-rendus d'assimilation à la communauté française .

**La Préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code civil et notamment ses articles 21 et suivants ;

VU le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française et notamment son article 43 ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2008 portant nomination des agents chargés d'établir les comptes-rendus d'assimilation à la communauté française ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

A R R E T E

ARTICLE 1 - L'arrêté du 22 décembre 2008 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2- Les fonctionnaires dont les noms suivent sont désignés à l'effet d'établir les comptes rendus d'assimilation à la communauté française des postulants à la nationalité française :

- Madame Sabine THOMASSIN, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Madame Sylvie GENTILE, Secrétaire administrative de classe supérieure,
- Madame Joëlle BERAUD, Secrétaire administrative de classe supérieure,
- Monsieur Rémi ALBERTI, Secrétaire Général de la Sous Préfecture de Briançon,
- Monsieur Emeric MUSY, Secrétaire administratif de classe normale,
- Monsieur Albert BOUDONG, Attaché principal.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète

signé

Francine PRIME

33